Pour répondre à vos questions

Le Service AFI
(Aides financières individuelles)

02 47 31 55 22

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30

afi@caf37.caf.fr

SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...

Points d'accueil

Points d'accueil en Touraine (siège, permanences)

Par téléphone
3230

(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

Sur caf.fr, vous pouvez :

- **Prendre rendez-vous à la Caf Touraine**
- **Faire des demandes et faire des simulations**
- **Accéder à votre compte (accès sécurisé)**

 Consulter vos paiements, suivre vos démarches, signaler un changement, télécharger une attestation...

App mobile
Caf - Mon compte

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Caf Touraine - Service Communication © iStock - Septembre 2026
Imprimé par imprimerie Champagnac - Ne pas jeter sur la voie publique



« J'AI BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR M'ÉQUIPER »

L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Mobilier - Ménager
Puériculture
Numérique - Mobilité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf Touraine



L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Obtenir un équipement essentiel peut être compliqué pour de nombreuses familles. La Caf Touraine propose une aide à l'équipement destinée à soutenir les foyers confrontés à un besoin urgent ou important d'achat de matériel.

POURQUOI ?

Pour accompagner les familles dans leur quotidien, lorsqu'un changement de situation ou un événement de vie rend nécessaire l'acquisition d'équipements essentiels, cette aide peut être mobilisée dans les cas suivants :

- installation dans un logement,
- naissance ou agrandissement de la famille,
- remplacement d'un équipement essentiel,
- situation fragilisante nécessitant un soutien matériel.

POUR QUI ?

Cette aide est destinée :

- aux allocataires Caf Touraine
- sous condition de ressources (QF ≤ 850 €),
- aux familles avec au moins un enfant à charge,
- aux bénéficiaires d'une prestation familiale ouvrant droit à l'action sociale, au RSA, à l'AAH, à l'APL, à la Prime d'activité.

Voir conditions sur **caf.fr**

COMMENT ?

- subvention,
- prêt sans intérêt

(Les paiements sont réalisés directement au fournisseur)

Démarches

1. Envoyer à la Caf :

- Le formulaire de demande,
- Un devis nominatif, non raturé, contenant uniquement les articles demandés.

2. La Caf étudie votre demande.

3. Vous signez le plan de remboursement via une plateforme en ligne sécurisée.

4. Vous recevez une notification d'accord définitive.

→ Pour retrouver les montants plafonds, les magasins partenaires et faire la demande en ligne : **caf.fr**

→ ou via le service Aides financières individuelles :
02 47 31 55 22 (de 9 h à 12 h 30)
afi@caf37.caf.fr

Équipements éligibles

Équipements mobiliers
- Bureaux, fauteuils, chaises de bureaux
- Literie, meubles de rangement
- Canapé convertible
- Tables + chaises

Équipements ménagers
- Appareils de cuisson
- Appareils de lavage
- Appareils de froid
- Appareils de nettoyage

Puériculture (1re naissance, naissance multiple ou écart de 4 ans)
- Chaise haute
- Table avec matelas à langer
- Poussette
- Combiné duo ou trio
- Siège-auto, réhausseur
- Transat

Numérique
- Ordinateur – portable - souris
- Tablette
- Imprimante
- Téléphone

Mobilité
- Vélos
- Trottinettes
- Casques de protection
- Sièges enfants vélo